



SODIFRANCE
Société Anonyme au capital de 5 000 000 €
Siège social : PA La Bretèche – CS 26804
35768 Saint-Grégoire Cedex

383 139 102 RCS RENNES

**Autres informations relatives à SODIFRANCE dans le cadre de l'Offre Publique
d'Achat Simplifiée portant sur les actions Sodifrance initiée par HP2M**



Le présent document relatif aux autres informations de la société Sodifrance a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 12 mai 2010, conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, et à l'Instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société SODIFRANCE

Le présent document d'information est disponible sur le site internet de la société SODIFRANCE (www.sodifrance.com) ainsi que sur celui de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org). Des exemplaires du présent document d'information sont également disponibles sans frais sur simple demande auprès de la société Sodifrance, P.A. La Bretèche – CS 26804, 35768 Saint-Grégoire cedex.

1. PREAMBULE.....	3
2. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS	3
3 EVENEMENTS RECENTS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU DOCUMENT DE REFERENCE	7
4 ATTESTATION DE LA SOCIETE RELATIVE AU PRESENT DOCUMENT	7

1. PREAMBULE

Il est rappelé qu'en application du Titre III du Livre II, et plus particulièrement des articles 231-13 et 233-1 1° et suivants du Règlement général de l'AMF, la société HP2M, société par actions simplifiée au capital de 7 201 036 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro 503 665 325, dont le siège social est sis 4, rue du Château de l'Eraudière - 44300 Nantes (ci-après « **P'Initiateur** » ou « **HP2M** ») propose de manière irrévocable aux actionnaires de la société Sodifrance, société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 5 000 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le numéro 383 139 102, dont le siège social est sis Parc d'Activité – La Bretèche 35768 Saint-Grégoire (ci-après « **Sodifrance** » ou la « **Société** ») dont les actions sont négociées sur le marché Euronext (Compartiment C) de NYSE Euronext (« **Nyse Euronext Paris** ») sous le code ISIN FR0000072563, d'acquérir la totalité de leurs actions Sodifrance au prix de 5,30 euros par action (coupon attaché) dans les conditions décrites dans la note d'information établie par HP2M (ci-après l'« **Offre** »).

2. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS

Les autres informations relatives à la Société au sens des dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, sont contenues dans le document de référence de la Société relatif à l'exercice comptable clos le 31 décembre 2009 déposé auprès de l'AMF le 30 avril 2010 sous le numéro D.10-0373 (ci-après le « **Document de Référence** »).

Le Document de Référence est disponible sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) , sur le site Internet de la Société (www.sodifrance.fr) et mis gratuitement à disposition du public au siège social de la société sis Parc d'Activité – La Bretèche 35768 Saint-Grégoire.

Ce document de référence doit être complété des informations suivantes :

- Au paragraphe 1.6.2, il faut lire : "Contrats au forfait : 22,2% du CA 2009 réalisé au forfait, et 22,9% en 2008".
- Au paragraphe 2.5 "Facteurs de risque" : Le groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés dans le document de référence 2009.
- Au paragraphe 6.3 "Répartition du capital" : La société estime qu'il n'y a pas de risque que le contrôle soit exercé de manière abusive. L'apport des titres Sodifrance détenus par le Concert Mazin et M. Lennon au holding HP2M n'a entraîné aucune modification dans la gouvernance du Directoire et du Conseil de Surveillance hormis la nomination de nouveaux membres du Conseil de Surveillance en la personne de M. S. KERLO, M. P. QUELENNEC et R. LOISET représentant respectivement les sociétés UNI EXPANSION OUEST, SODERO GESTION et SYNERGIE FINANCE GESTION. Le Conseil de Surveillance se compose désormais de ces trois représentants des investisseurs et des autres membres déjà présents. En outre le vice-Président du Conseil de Surveillance est un administrateur indépendant, rapporteur du comité des rémunérations.

- Au paragraphe 7.2.2 "Conseil de Surveillance"

Nom et prénom des mandataires sociaux Adresse professionnelle Age et nombre d'actions détenues	Fonctions Date de début de mandat Date d'échéance de mandat	Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2009 et des cinq dernières années
M. Eric DERAM Suisse 44 ans	Président du Conseil de Surveillance de SODIFRANCE depuis le 22 juin 2007 Membre du Conseil de Surveillance de SODIFRANCE depuis le 24 juin 2004	- Président du Conseil d'Administration de Euro-Private Equity SA (depuis janvier 2005)
M. Bernard ANGOT Rennes 69 ans Détenteur d'1 action SODIFRANCE	Vice-Président du Conseil de Surveillance de SODIFRANCE Membre du Conseil de Surveillance de SODIFRANCE depuis le 28 mars 2002	- Président de Bretagne International - Président de l'ESC Rennes School of Business
M. Gérard JOUSSET Boulogne-Billancourt 66 ans	Membre du Conseil de Surveillance de SODIFRANCE depuis le 22 juin 2007	- Administrateur au sein du Groupe Malakoff Médéric : Président du Conseil d'Administration de URRPIMMEC - Administrateur de SAPREM et CMAV - Administrateur de la Société Fédérés Gestion d'Actifs et vice-Président du Conseil de Surveillance de Fédérés Epargne Salariale - Administrateur de la Société Sycomore Asset Management - Administrateur de la Société Osiatis (depuis juin 2008) - Gérant de Jousset Conseils - Président du Conseil d'Administration de ISEN-Brest (ASBL) et Administrateur du Groupe d'écoles ISEN.
M. Gérard CLAVERIE Paris 64 ans	Membre du Conseil de Surveillance de SODIFRANCE depuis le 22 juin 2007	- Membre du Conseil de Surveillance de Generix (depuis 2006) - Membre du Conseil de Surveillance de Divalto (depuis 2007) - Membre du Conseil d'Administration de COGNITIS (depuis septembre 2008) - Administrateur et 1 ^{ER} Vice-Président de Syntec Informatique (depuis juin 1998)
UNI EXPANSION OUEST Rennes	Membre du Conseil de Surveillance de SODIFRANCE depuis le 25 juin 2009	
SODERO GESTION Nantes	Membre du Conseil de Surveillance de SODIFRANCE depuis le 25 juin 2009	
SYNERGIE FINANCE GESTION Brest	Membre du Conseil de Surveillance de SODIFRANCE depuis le 25 juin 2009	

Les membres du Conseil de Surveillance ne reçoivent pas d'autres rémunérations que les jetons de présence, à l'exception de M. DERAM.

- Au paragraphe 7.2.3 "Rémunération des mandataires sociaux"

REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX (en €)

Mr Franck MAZIN Président	2008		2009	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	150 000	150 000	161 500	161 500
Rémunération variable	38 000	48 467	47 000	38 000
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantages en nature	2 796	2 796	8 983	8 983
Total	190 796	201 263	217 483	208 483

Mr Yves LENNON Directeur Général	2 008		2 009	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	144 825	144 825	149 609	149 609
Rémunération variable	31 500	43 275	37 000	31 500
Rémunération exceptionnelle	2 165	2 165	1 981	1 981
Jetons de présence				
Avantages en nature	3 132	3 132	3 132	3 132
Total	181 622	193 397	191 722	186 222

Mlle Anne-Laure MAZIN Directeur Marketing & Communication	2 008		2 009	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	79 800	79 800	79 800	79 800
Rémunération variable	18 110	17 739	19 464	18 110
Rémunération exceptionnelle	3 000	3 000	3 500	3 500
Jetons de présence				
Avantages en nature	1 680	1 680	1 680	1 680
Total	102 590	102 219	104 444	103 090

Mr Frédéric RIVIERE DE PRECOURT Directeur Administratif et Financier	2 008		2 009	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	19 873	19 873	81 000	81 000
Rémunération variable	4 148	278	17 623	16 130
Rémunération exceptionnelle			1 500	1 500
Jetons de présence				
Avantages en nature				
Total	24 021	20 151	100 123	98 630

Mr Eric DERAM	2 008		2 009	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	15 000	15 000	15 000	15 000
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence	5 000	5 000	5 000	5 000
Avantages en nature				
Total	20 000	20 000	20 000	20 000

Sur proposition du Comité des Rémunérations, le Conseil de Surveillance a déterminé la rémunération des mandataires sociaux avec notamment les principes suivants :

La partie variable représente 20% du salaire total à objectifs atteints

Les éléments de partie variable sont calculés en fonction d'atteinte d'objectifs quantitatifs tels que la croissance du chiffre d'affaires, l'amélioration de la trésorerie, le résultat d'exploitation, le résultat net, l'amélioration des ratios du bilan suivant les priorités de l'entreprise pour l'année en cours.

- Rémunération exceptionnelle : il s'agit de la rétribution du mandat social de membre du Directoire à hauteur de 1.500 € annuel, le solde est composé d'indemnités de congés payés.

- Avantages en nature : véhicule de fonction + mention sur avantages en nature 2009 de M. MAZIN (Suite à une recommandation du Conseil de Surveillance du 24 mars 2009, il a été souscrit une convention d'assurance chômage pour mandataires sociaux auprès de la Garantie Sociale des Chefs et Dirigeants d'entreprise).

Tableau 10 établi selon la RECOMMANDATION DE L'AMF RELATIVE A L'INFORMATION A DONNER DANS LES DOCUMENTS DE REFERENCE SUR LES REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX	contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à rasion de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
Franck MAZIN* Président du Directoire Date début du mandat : 21 décembre 1999 Date fin du mandat : AG de juin 2011 statuant sur les comptes de l'exercice 2010		X		X		X		X
Yves LENNON Membre du Directoire Date début du mandat : 21 décembre 1999 Date fin du mandat : AG de juin 2011 statuant sur les comptes de l'exercice 2010	X			X		X		X
Anne-Laure MAZIN* Membre du Directoire Date début du mandat : 20 décembre 2000 Date fin du mandat : AG de juin 2011 statuant sur les comptes de l'exercice 2010	X			X		X		X
Frédéric RIVIERE de PRECOURT Membre du Directoire Date début du mandat : 12 novembre 2008 Date fin du mandat : AG de juin 2011 statuant sur les comptes de l'exercice 2010	X			X		X		X

*Anne-Laure Mazin est la sœur de Franck Mazin

3 EVENEMENTS RECENTS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU DOCUMENT DE REFERENCE

Depuis la date d'enregistrement du Document de Référence, la Société a publié son chiffre d'affaires pour le premier trimestre de l'exercice 2010 :

Communiqué de presse

Rennes, le 10 mai 2010

Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2010 : 16,6 M€

En K€	2010	2009	% Variation
1 ^{er} trimestre	16 606	16 570	0,2%

■ **Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2010**

SODIFRANCE a réalisé un chiffre d'affaires de 16,6 M€ comparable au chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2009.

Si cette stabilité semble marquer l'arrêt dans la baisse de la demande de la part des grands comptes, la pression sur les prix reste toujours aussi forte.

■ **Information par pays**

Sur le 1^{er} trimestre 2010, le chiffre d'affaires de la France, qui intègre l'acquisition du fonds de commerce TSI, s'élève à 16 503 K€ (+4,9%). A périmètre comparable, hors acquisition de TSI, SODIFRANCE enregistre une décroissance organique de -1,6%.

Sur la période, le chiffre d'affaires de la Belgique, qui affichait un fort repli en 2009, s'établit à 103 K€, en baisse de - 87,8%.

■ **Faits marquants depuis la clôture de l'exercice : Dépôt par HP2M d'un projet d'Offre Publique d'Achat Simplifiée sur SODIFRANCE**

Le 26 avril 2010, HP2M, société détenue par les dirigeants actionnaires de SODIFRANCE, a déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers un projet d'Offre Publique d'Achat Simplifiée visant les actions de la société SODIFRANCE. Ce projet fait suite à l'OPA initiée par HP2M en 2009 à l'issue de laquelle HP2M détient 92,03% du capital de SODIFRANCE.

HP2M a informé l'AMF qu'à l'issue de l'opération, il souhaitait procéder à un Retrait Obligatoire sur les actions non présentées à l'offre par les actionnaires minoritaires si celles-ci ne représentent pas plus de 5% du capital ou des droits de vote.

Ce projet restant soumis à l'agrément de l'AMF, un communiqué sera émis prochainement.

4 ATTESTATION DE LA SOCIETE RELATIVE AU PRESENT DOCUMENT

« J'atteste que le présent document, qui a été déposé le 12 mai 2010 et qui sera diffusé le 14 mai 2010 soit au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF et par l'instruction n°2006-07 de l'AMF dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par HP2M et visant les actions de la société Sodifrance.

Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée ».

A Saint-Grégoire, le 12 mai 2010,

Monsieur Franck Mazin
Président du Directoire de Sodifrance